

**ENSEIGNEMENT****On va revoir les règles sur l'absentéisme**

Au parlement, Joëlle Milquet (CDH) a évoqué l'idée de modifier les règles de fréquentation scolaire. Aujourd'hui, l'élève doit fréquenter assidûment les cours pour être considéré comme élève régulier. Mais il a droit à 20 demi-jours par an d'absence injustifiée. « Est-ce que 20 demi-jours est adéquat ? Je crois qu'il faut avoir une réflexion à ce sujet-là », a déclaré la ministre de l'Éducation, sans en dire davantage. Elle répondait à Gilles Mouyard (MR) qui l'interrogeait sur l'augmentation du nombre d'absents. A ce sujet, Milquet a précisé que le taux moyen d'absents était passé de 2,1 à 2,3 % des élèves au cours de l'année 2013-2014.